

-K.D-  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 9 novembre 1957.-

Nº 3372/Secc.02

OBJET:

Succession Mohindra

S E D E C S.A.

à

K I S E N Y I

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 30 octobre,  
j'ai l'honneur de vous informer que le curateur de la  
succession Mohindra est Monsieur Amar Singh à Ruhengeri.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-  
DE MAN.J.

